

VILLE D'ÉPERNON

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 MAI 2017 à 20h30  
SALLE DES TOURELLES



**COMPTE RENDU**

## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

### DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 mai 2017

---

**DATE DE LA CONVOCATION**

9/05/2017

**NOMBRE DE CONSEILLERS :****En exercice**

29

**Présents**

21

**Pouvoirs**

4

**Votants**

25

L'an deux mille dix-sept, le 15 mai à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'ÉPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise RAMOND, Maire.

**Étaient présents :**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Françoise RAMOND, Béatrice BONVIN, François BELHOMME, Danièle BOMMER, Jacques MATHIAU, Jean-Paul MARCHAND, Martine GAUTIER, Jean JOSEPH, Rosane BASSEZ, Simone BEULÉ, Paulette CASANOVA, Régine GUITARD, Philippe POISSONNIER, Chantal BREVIER, Claudine BROUSSEAU, Franck DUCOUTUMANY, Flavien BLANCHARD, Isabelle MARCHAND, Bruno ESTAMPE, Roland HAMARD, Eric ROYNEL

**Absents Excusés :**

Guy DAVID, pouvoir à Claudine BROUSSEAU  
Sébastien RITTNER, pouvoir à Eric ROYNEL  
Robert STECK, pouvoir à Bruno ESTAMPE  
Nathalie VAN CAPPEL, pouvoir à Roland HAMARD  
Lydie QUAGLIARELLA, Cendrine CHERGUI.

**Absents :**

Didier PHILIPPE, Arnaud BEAUFORT

Secrétaire de séance : B. BONVIN

...

**ORDRE DU JOUR****I – APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU****II - AFFAIRES FINANCIÈRES**

- 2.1 – Vidéoprotection – demande de subvention au titre du FIPDR
- 2.2 – Attribution de subventions 2017 aux associations locales (Complément)
- 2.3 – Révision des tarifs salles communales à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017

**III – INFORMATIONS DIVERSES****IV – QUESTIONS DIVERSES**

## **I – APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU**

À l'unanimité des membres présents, le compte-rendu du Conseil municipal du 19 avril 2017 est approuvé.

## **II – AFFAIRES FINANCIÈRES**

### 2.1 – Vidéo protection demande de subvention au titre du FIPDR : Rapporteur F. DUCOUTUMANY

Monsieur Franck DUCOUTUMANY, Conseiller municipal délégué à la sécurité et à la police municipale informe ses collègues que dans l'objectif de renforcer ses moyens visant à assurer la tranquillité et la sécurité publiques, et pour répondre aux problématiques de la délinquance, (dégradation de biens publics, atteintes à la tranquillité publique, respect de l'ordre public, etc.), la ville d'Épernon a décidé de renforcer son programme de vidéoprotection par l'implantation de deux nouvelles caméras vidéo sur son territoire. Celles-ci s'ajouteront aux 22 caméras existantes.

Il est rappelé que le programme vise à :

- mieux protéger les sites et espaces publics d'Épernon ;
- prévenir les faits délictueux et identifier leurs auteurs lorsqu'ils ont lieu ;
- améliorer les interventions de prévention menées par les acteurs locaux.

Les nouveaux lieux d'implantation sont les suivants :

- 1/ une caméra 4, rue Saint-Jean,
- 2/ une seconde caméra 11, place Aristide Briand.

Ce projet est éligible au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation.

Le budget prévisionnel de ce nouveau projet est évalué à 15 682 € HT, avec une installation prévue des équipements lors du second semestre 2017.

CHARGES	EN € HT	PRODUITS	EN € HT
Coût global des travaux Deux caméras	15 682,00	Subvention FDI (30 %)	4 704,60
		Subvention FIPDR (50 %)	7 841,00
		Autofinancement résiduel (20 %)	3 136,40
<b>TOTAL CHARGES</b>	15 682,00	<b>TOTAL PRODUITS</b>	15 682,00

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser Madame le Maire à solliciter une subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation pour un montant de **7 841 € HT, soit 50 % du coût du projet.**

Madame RAMOND, Maire, fait remarquer que cette opération est bien subventionnée, (20 % de charges résiduelles pour la commune)

Monsieur ESTAMPE demande pourquoi le choix a été d'installer les caméras particulièrement sur ces deux secteurs.

Franck DUCOUTUMANY répond que des faits à caractère délictuel requièrent cette sécurisation supplémentaire sur ces secteurs. C'est un travail mené en collaboration avec la gendarmerie.

Certains Conseillers manifestent le souhait de connaître le type de faits qui se sont déroulés.

Au regard des enquêtes en cours, Monsieur Franck DUCOUTUMANY ne souhaite pas apporter de précisions. Il ajoute que la sécurisation d'autres secteurs a produit des résultats extrêmement positifs : soit les faits ont disparu, soit ils ont diminué. L'implantation de caméras est efficace.

Selon Monsieur ESTAMPE la vidéo-protection ne répond pas totalement aux problématiques de la délinquance qui sont plus vastes.

Il regrette qu'aucune association de prévention ne soit mentionnée parmi les partenaires ; elles peuvent contribuer, elles aussi, à une diminution de la délinquance.

Par ailleurs, mettre une caméra dans un endroit ne règle pas le problème, selon lui, mais le déplace.

A titre d'anecdote, à Nice, il y a une caméra pour 272 habitants ; à Épernon il y a une caméra pour 230 habitants : c'est plus. Monsieur ESTAMPE ne votera pas contre cette délibération mais il ne voudrait pas que la caméra devienne la panacée qui règle la délinquance. Il pense qu'il faut aussi s'appuyer sur d'autres choses.

Madame RAMOND, Maire, souligne, d'une part, le travail fait par le Relais jeunes de la Communauté de communes qui mène un vrai travail de prévention et d'autre part, les contacts qu'elle a avec la gendarmerie qui permettent de résoudre des faits de délinquance, d'identifier leurs auteurs.

Monsieur ESTAMPE n'a pas de position dogmatique sur les caméras. Dans une ville beaucoup plus importante en termes d'habitants où il a été élu, il s'était interrogé sur la nécessité de mettre des caméras. Un jour, il a demandé à visiter le PC – puisqu'à la différence d'Épernon, il y avait un PC sécurité avec des personnes visionnant les caméras 24 h/24. On lui a expliqué et on lui a montré ce que cela avait permis de résoudre en termes de faits. En effet, il a vu que cela pouvait avoir un intérêt pour résoudre certaines affaires et repérer certains faits notamment de flagrant délit, ce qui n'est pas possible à Épernon. Si les caméras, au départ, sont quelque chose de visible, au bout d'un moment, on tend à ne plus y prêter attention. Cela a été démontré par des vidéos qu'ils avaient gardées et qu'ils ont montrées de façon confidentielle.

Franck DUCOUTUMANY répond que, évidemment, la mairie n'intervient pas sur le flagrant délit, mais règle un nombre important d'affaires. La gendarmerie demande des réquisitions toutes les semaines. Trois cas ont encore été réglés cette semaine à l'appui du visionnage des caméras, notamment pour des dégradations dans la commune. Les caméras sont donc extrêmement utiles. Il y a un aspect dissuasif, et un aspect investigation, les gendarmes ont élucidé beaucoup d'affaires grâce aux caméras.

Madame RAMOND, Maire, ajoute que rien n'est parfait, que rien n'est idéal, et qu'une partie des problèmes peut être résolue avec les caméras.

La délibération est mise aux voix et est adoptée à l'unanimité.

## 2.2 – Attribution de subventions 2017 aux associations locales

### Secteur d'Activité Vie Culturelle et Associative

En l'absence de Madame QUAGLIARELLA, responsable du secteur d'activité Vie Culturelle et Associative, Madame RAMOND, Maire aidée des membres de la commission présente les demandes de subventions ci-après qui ont été examinées en commission le 5 mai dernier :

N° 25	E.V.T. + subvention exceptionnelle	3 500 € 1 000 €
N° 26	ATELIER CHORÉGRAPHIQUE D'ÉPERNON	2 500 €
N° 29	T'ES ATRE	700 €
N° 33	COMITÉ PAROISSIAL	2 750 €
N° 34	ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE Section UNC d'Épernon « ACVG-UNC » dont subvention mémoire	1 250 €
N° 35	COMITÉ JUMELAGE MAINTENON + subvention exceptionnelle	500 € 200 €
N° 36	F.N.A.C.A.	534 €
N° 43	ÉPERNON PATRIMOINE ET ALENTOURS	4 500 €
N° 58	SOUVENIR Français – Comité de Chartres	250 €

N° 73	RACINES CULTURELLES	1 200 €
	<b>Soit :</b>	<b>18 884 €</b>
	<b>Pour rappel : montant déjà attribué</b>	<b>16 050 €</b>
	<b>SOUS TOTAL</b>	<b>34 934 €</b>

L'Ensemble Vocal des Tourelles sollicite une subvention pour l'année 2017 de 4 500 € alors que celle de 2016 était de 3 500 €. Suite aux demandes d'explications de Madame QUAGLIARELLA auprès de la nouvelle Présidente, il s'avère que l'association est en difficulté. Madame RAMOND précise qu'un nouveau chef de chœur a été embauché, tout un travail a été réalisé par les choristes qui souhaitent remonter l'association. La commission propose donc de verser une subvention de 3 500 € à laquelle s'ajouterait une subvention exceptionnelle de 1 000 € pour l'aider à passer ce cap un peu difficile.

L'Atelier Chorégraphique d'Épernon sollicite une subvention pour l'année 2017 de 3 000 € alors que celle de 2016 était de 2 500 € : la commission maintient les 2 500 € pour 2017 jugeant qu'il n'y avait pas assez d'éléments supplémentaires. Elle salue toutefois leur travail, en particulier pour l'organisation du gala.

L'Association T'es Atre n'avait pas demandé de subvention en 2016 mais sollicite une subvention de 2 400 € en 2017 pour financer d'une part leurs frais de communication de leur activité à Epernon et d'autre part, pour l'achat de matériel pour leur activité théâtre à l'extérieur d'Epernon. La commission propose donc de leur attribuer une subvention de 700 € pour la partie communication.

Le Comité Paroissial sollicite une subvention de 3 000 € alors que, l'année dernière, il a obtenu 2 500 €. Madame RAMOND, Maire, rappelle que cette subvention est versée pour contribuer aux frais de chauffage de l'église (hors culte), la commune souhaitant qu'une température de 12 ° C, y compris l'hiver soit maintenue, s'agissant de son patrimoine. Les comptes de résultat 2016 faisant apparaître une augmentation du chauffage, la commission propose de lui accorder 250 € supplémentaires.

Pour les Anciens Combattants, de la même manière que pour l'Atelier Chorégraphique, il a été jugé qu'il n'y avait pas assez d'éléments supplémentaires, donc le montant de 1 250 € est maintenu.

Le Comité de Jumelage sollicite une subvention pour l'année 2017 de 700 €, soit 200 € de plus que l'année dernière. La commission propose de lui accorder une subvention exceptionnelle de 200 € pour fêter les 50 ans de jumelage avec Amberg-Sulzbach au mois de mai, jugeant que le comité avait peu demandé l'an dernier alors qu'il avait reçu les Allemands.

La F.N.A.C.A. n'a pas fait de demande supplémentaire, soit une demande de 534 € identique à celle de l'année dernière.

L'association Épernon Patrimoine et Alentours sollicite une subvention pour 2017 de 4 500 € alors qu'elle avait eu 3 000 € en 2016, l'association n'ayant pas plus de besoins cette année-là. Les années précédentes, le montant était de 4 500 €. Madame RAMOND, Maire, tient à saluer les associations qui ne cherchent pas à augmenter systématiquement les subventions, mais qui jugent bien de leurs besoins. La commission décide de proposer 4 500 € pour 2017.

Le Souvenir français sollicite une subvention pour l'année 2017 de 300 € alors qu'elle avait eu 250 € en 2016. La commission a jugé qu'il n'y avait pas assez d'éléments supplémentaires, donc le montant de 250 € est maintenu

L'Association « Les Racines Culturelles » existe depuis trois ans et fait cette année, pour la première fois, une demande de subvention de 5 000 €. La Commission a regardé de très près leurs comptes, et a jugé qu'il pouvait être intéressant d'encourager cette association ; elle propose une subvention de 1 200 € afin de baisser le coût des sorties (bus, entrée dans les musées...).

Éric ROYNEL ne prendra pas part au vote pour Épernon Patrimoine et Alentours.

Monsieur MATHIAU ne prendra pas part au vote pour les Anciens Combattants d'Épernon ainsi que pour le Souvenir Français.

Madame RAMOND, Maire, considère que la commission d'attribution des subventions a fait du bon travail. Le travail d'une association est un travail sérieux, donc les subventions doivent être examinées d'une manière tout à fait sérieuse, à la fois bienveillante et rigoureuse.

L'attribution des subventions pour les associations Vie Culturelle et Associative est mise aux voix et est adoptée à l'unanimité.

#### Secteur d'Activité Action Sociale

Monsieur BELHOMME présente les propositions qui ont été examinées en commission Action Sociale Logement le 26 avril dernier.

<b>N° de Dossier</b>	<b>Associations</b>	<b>DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
N° 11	ACTION EMPLOI	<b>8 100 €</b>
N° 10	SERVICES FAMILLES	<b>2 100 €</b>
N° 19	CENTRE DE SOINS DU PRIEURÉ	<b>2 240 €</b>
N° 72	ASSOCIATION DES CARABINS DE TOURS	<b>1 000 €</b>
<b>Soit :</b>		<b>13 440 €</b>
<b>Pour rappel : montant déjà attribué</b>		<b>30 935 €</b>
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>44 375 €</b>

Il y a quatre demandes d'associations sociales à cette séance du Conseil municipal, les autres ayant été présentées à la précédente séance.

Action Emploi, à qui 8 100 € ont été attribués en 2016, demande 8 100 € en 2017. La proposition de la commission est de 8 100 €.

Monsieur BELHOMME donne le détail des actions de cette association, qui fait un énorme travail. Action Emploi a pour projet de permettre à des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières de bénéficier de contrats de mise à disposition auprès des collectivités, entreprises, particuliers, pour faciliter leur insertion sociale et professionnelle. L'association travaille en partenariat avec Pôle Emploi, les instructeurs du RSA, les assistants sociaux du Conseil général, les missions locales, le Relais Emploi et les Relais Jeunes de la Communauté de communes du Val Drouette, les élus chargés du social et le CCAS.

Monsieur BELHOMME reçoit beaucoup de personnes en difficulté et les dirige vers Action Emploi. Les locaux se trouvent au 11 rue Bourgeoise à Épernon.

Monsieur BELHOMME communique quelques résultats :

- 313 demandeurs d'emploi ont travaillé en contrat de mise à disposition pour des durées variables au service des collectivités locales, d'entreprises, de syndicats d'immeubles et de particuliers, dans un secteur de 15 km autour d'Épernon ;
- 60 165 heures travaillées par les demandeurs d'emploi (63 830 heures en 2015 et 60 044 heures en 2014), le nombre d'heures ayant baissé par rapport à 2015 ;
- une activité de 5,75 %,
- 33 équivalents temps plein,
- En moyenne, 130 salariés en insertion à temps partiel par mois,
- 116 Sparnoniens ont travaillé en contrat de mise à disposition pour 20 738 heures travaillées, soit 34,5 % du nombre d'heures total.

Monsieur BELHOMME donne le détail :

- 21 CDD dont 9 de plus de 6 mois, 12 de moins de 6 mois,
- 14 CDI,
- 8 intégrations en fonction publique,
- 11 formations,
- 2 prises des droits à la retraite,
- 6 contrats aidés dont 1 en CUI-CAE,

soit 62 personnes considérées comme sorties de l'association.

Cette association apporte énormément. Les 8 100 € correspondent à la moitié du loyer annuel. Une convention morale a été faite avec la commune.

L'association Services Familles a obtenu 2 100 € en 2016 et demande 2 100 € en 2017. La proposition de la commission est de 2 100 €.

Services Familles se trouve dans les mêmes locaux qu'Action Emploi.

L'association propose des services à domicile aux personnes âgées en perte d'autonomie et/ou handicapées. Les Conseils départementaux d'Eure-et-Loir et des Yvelines prennent partiellement en charge les heures d'aide à domicile au titre de l'APA et en raison du handicap. Services Familles intervient comme prestataire de services, le but de l'association étant de contribuer au maintien à domicile.

En 2016, il y avait 13 assistants de vie, dont 3 Sparnoniennes, et 38 salariés en contrat de mise à disposition pour apporter leurs services à 207 personnes âgées ou handicapées dans un secteur de 15 km autour d'Épernon. L'action de l'association consiste à contribuer à leur maintien à domicile.

Il y a eu, au total, 13 382,25 heures facturées de missions à domicile (Services Familles + Action Emploi), car lorsqu'il lui manque des personnes, l'association fait appel à Action Emploi. Services Familles avait facturé 8 723 heures en 2015 et 5 205 heures en 2014. La progression a été énorme.

Les 2 100 euros vont permettre de payer du matériel informatique, des fournitures, du matériel de protection, l'électricité.

À la question de savoir si Services Familles fait concurrence à l'ADMR, Madame BREVIER précise que Services Familles intervient sur Épernon et les communes à 15 km alentour. Sur ce secteur, Services Familles œuvre 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. Madame BEULE, quant à elle, indique que l'ADMR n'intervient qu'à Épernon, mais qu'au niveau du département, elle fait exactement les mêmes choses. Elle tient à rappeler l'action de l'ADMR au plan national.

Le Centre de soins du Prieuré a eu 3 628 € en 2016 et demande 10 000 € en 2017. La commission a proposé 2 240 €.

En termes d'effectifs, le Centre de soins du Prieuré compte 9 salariés en CDI : 7 infirmières, 1 infirmière coordinatrice et 1 secrétaire comptable.

La Commission a beaucoup réfléchi au montant à attribuer. L'association intervient sur un secteur de 15 km et touche énormément de communes. Les véhicules étant, plus des trois quarts du temps, sur le territoire extérieur d'Épernon, Monsieur BELHOMME a demandé au Président de faire un courrier demandant aux communes extérieures de faire un geste au niveau des subventions, car depuis des années, seule la commune d'Épernon apporte la subvention. Monsieur BELHOMME considère que la ville d'Épernon a fait beaucoup. C'est une association qui apporte énormément et qui mérite d'être remerciée pour tout ce qu'elle fait.

Les 2 240 € permettront de payer une formation à une application pour smartphone, car le Centre de soins du Prieuré est obligé de s'équiper de smartphones. De plus, les lecteurs de Carte Vitale vont être changés. L'association ne souhaitant plus être réglée par chèque, elle va s'équiper de lecteurs de carte bancaire.

L'association des Carabins de Tours demande 1 000 € ; c'est exceptionnel.

Monsieur BELHOMME donne lecture du courrier envoyé par l'association pour motiver la demande subvention.

Monsieur BELHOMME a étudié le dossier : c'est très bien écrit et il y a tous les budgets. L'action est humanitaire, mais à travers cela, c'est aussi une façon de communiquer. En effet, il faut savoir qu'il va y avoir une maison de santé pluridisciplinaire et que la ville est en perte de médecins. Les 1 000 € sont divisés par deux, puisqu'elles sont deux, ce qui fait 500 € pour chacune.

Monsieur ESTAMPE demande un complément d'information concernant le Centre de soins du Prieuré. Il souhaite savoir pourquoi 10 000 € avaient été demandés et souhaite également connaître quelles sont les autres communes concernées.

Monsieur BELHOMME répond qu'il y en a beaucoup.

Monsieur ESTAMPE demande ensuite si la mairie a pris contact avec ces communes et si elle a eu des réponses.

Monsieur BELHOMME répond que le Président a fait un courrier à chaque commune et attend les réponses. Il lui semble que les communes de Hanches et de Droue-sur-Drouette donnent quelque chose.

La somme de 10 000 € avait été demandée pour aider au financement :

- de la formation à l'application pour smartphone (2 240 €),

- de l'achat de lecteurs (8 400 €),
- de l'installation de ces lecteurs et formations (1 529 €),
- de l'installation de smartphones (900 €),
- de l'achat de smartphones (1 343 €),
- du contrat de maintenance pour la première année (1 260 €) – l'association devra se former au logiciel AtHome et travaillera avec la maison de santé pluridisciplinaire,
- du contrat de maintenance pour la deuxième année (2 520 €)
- de l'achat du logiciel AtHome (1 819 €, déjà signé).

Le total des achats prévus pour le Centre de soins du Prieuré s'élève à 18 023, 80 €.

Madame RAMOND, Maire, ajoute que l'examen des comptes du Centre de soins du Prieuré, fait en commission, montre que l'association peut supporter le reste. Elle rappelle que les subventions sont adaptées aux possibilités financières de la ville et aux réels besoins des associations, d'où la nécessité d'examiner les comptes de celles-ci. Madame RAMOND, Maire, pense qu'il est important de montrer que la ville continue à supporter cette association et à l'aider. Monsieur ESTAMPE ne dira rien à ce sujet, mais s'en souviendra pour d'autres associations.

S'agissant du refus qui avait été fait au Secours Catholique, il demande s'il y a eu plus d'informations.

Monsieur BELHOMME y réfléchit, mais, ne souhaitant pas brusquer le Secours Catholique, il attend que les vacances soient passées pour intervenir si nécessaire auprès de l'association afin de savoir où elle en est. Madame RAMOND, Maire, pense qu'il ne faut pas attendre trop longtemps, car il est difficile de se relever après de telles difficultés.

Monsieur ESTAMPE informe que, Madame VAN CAPPEL qui a donné procuration à Monsieur HAMARD, ne prendra pas part au vote par procuration pour l'association des Carabins de Tours.

L'attribution des subventions pour les associations Action Sociale est mise aux voix et est adoptée à l'unanimité (Monsieur HAMARD, pourvoir de Madame VAN CAPPEL ne prenant pas part au vote pour les Carabins de Tours).

Accord du Conseil municipal, à l'unanimité pour l'octroi de subventions municipales complémentaires d'un montant de **18 884 € soit un sous-total de 34 934 €.**

Soit un total général tout secteur d'activités confondu de **179 333 €.**

ÉDUCATION JEUNESSE	16 338 €
ENVIRONNEMENT SÉCURITÉ	5 550 €
ACTION SOCIALE	44 375 €
ACTION SPORTIVE	78 136 €
VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE	34 934 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>179 333 €</b>



## 2.3 – Révision des tarifs salles communales à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017

<b>Les Pressoirs</b>	<b>Sparoniens</b>			<b>Extérieurs</b>		
<b>Exposition à but non commercial ou Cocktail – Goûter - Spectacle</b>	<b>La Journée</b>					
	2016	Augmentation (+0%)	Proposition 2017	2016	Augmentation (+0%)	Proposition 2017
	225,75 €	225,75 €	225,75 €	461,75 €	461,75 €	461,75 €
	<b>1/2 journée ou 2<sup>ème</sup> jour consécutif</b>					
	112,85 €	112,85 €	112,85 €	230,90 €	230,90 €	230,90 €
<b>Exposition à but commercial</b>	338,60 €	338,60 €	338,60 €	692,65 €	692,65 €	692,65 €
<b>Horaires d'occupation des Pressoirs : 9h-22h</b>						

Le montant de la caution exigible pour toute occupation, y compris gratuité, correspond au tarif de la location

<b>Savonnière</b>	<b>Sparoniens</b>			<b>Extérieurs</b>		
<b>Grande salle</b>	2016	Augmentation (+0%)	Proposition 2017	2016	Augmentation (+0%)	Proposition 2017
2 jours en week-end	520,00 €	520,00 €	520,00 €	780,00 €	780,00 €	780,00 €
1 journée supplémentaire (lundi ou vendredi) associée aux 2 jours en week-end	130,00 €	130,00 €	130,00 €	195,00 €	195,00 €	195,00 €
1/2 journée supplémentaire (vendredi à partir de 14h) associée aux 2 jours en week-end			65,00 €			97,50 €
1 journée uniquement en semaine (mardi, mercredi ou jeudi)	260,00 €	260,00 €	260,00 €	390,00 €	390,00 €	390,00 €
1/2 journée uniquement en semaine (25% du tarif 2 jours en week-end)	130,00 €	130,00 €	130,00 €	191,25 €	191,25 €	195,00 €
<b>Cuisine</b>	Gratuit	Gratuit	Gratuit	126,00 €	126,00 €	126,00 €
<b>Horaires d'occupation de la Savonnière : 9h-22h30 (éventuellement jusqu'à 3h le vendredi et le samedi)</b>						

Le montant de la caution exigible pour toute occupation, y compris gratuité, correspond au tarif de la location

<b>Les Prairiales</b>			
<b>Réalisateurs de spectacles</b>			
<b>Salle de spectacles (avec loges, foyer, Hall et bar)</b>	2016	Augmentation (+0%)	Proposition 2017
Location tarif horaire*	403,00 €	403,00 €	403,00 €
<b>Horaires d'occupation de la salle de spectacles : 9h-23h30 (samedi) - 11h/20h (dimanche) ou 8h/20h si manifestation isolée dans le week-end - jusqu'à 21h en semaine (pour les répétitions)</b>			
<b>Extérieurs</b>			
<b>Entreprise / Association</b>			
	2016	Augmentation (+0%)	Proposition 2017
<b>Salle de spectacles avec hall et bar</b>			
Location tarif horaire*	147,90 €	147,90 €	147,90 €
<b>Salle Campanules</b>			
Journée	381,10 €	381,10 €	381,10 €
Demi-journée (50% du tarif journée)	190,55 €	190,55 €	190,55 €
<b>Salle Digitales / Coquelicots</b>			
Journée	154,30 €	154,30 €	154,30 €
Demi-journée (50% du tarif journée)	77,15 €	77,15 €	77,15 €
<b>Sparoniens</b>			
<b>Entreprise / Association</b>			
	2016	Augmentation (+0%)	Proposition 2017
<b>Salle de spectacles avec hall et bar</b>			
Location tarif horaire*	102,00 €	102,00 €	102,00 €
<b>Salle Campanules</b>			
Journée	242,80 €	242,80 €	242,80 €
Demi-journée (50% du tarif journée)	121,40 €	121,40 €	121,40 €
<b>Salle Digitales / Coquelicots</b>			
Journée	146,90 €	146,90 €	146,90 €
Demi-journée (50% du tarif journée)	73,45 €	73,45 €	73,45 €
<b>Horaires d'occupation des salles associatives : 9h-22h30 (7j/7)</b>			

Le montant de la caution exigible pour toute occupation, y compris gratuité, correspond au tarif de la location

\* Occupation minimum 4 heures

Un agent SSIAP (service de sécurité incendie et d'assistance à personnes) est obligatoire pour toutes les manifestations dans la grande salle (inclus) En cas de gratuité de la salle, les prestations de sécurité incendie sont à la charge du bénéficiaire

Madame RAMOND, Maire, indique que les tarifs sont identiques à l'année dernière. Il y a juste un nouveau tarif pour la grande salle de Savonnière : pour une demi-journée supplémentaire le vendredi à partir de 14 heures, associée à deux jours de week-end, la proposition est de 65 € pour les Sparnoniens et de 97,50 € pour les extérieurs. Jusqu'à présent, les individuels qui louaient la salle de Savonnière le samedi et le dimanche pouvaient louer, en plus, le vendredi toute la journée. Or, il se passe que, parfois, la salle n'est pas prête. Donc, en ne louant qu'une demi-journée, les gens peuvent avoir la salle pendant deux jours et demi. Cela peut être pratique pour des mariages, par exemple. C'est le seul changement, pour le reste, il n'y a aucune augmentation de tarif.

La délibération est mise aux voix et est approuvée à l'unanimité.

### **III – INFORMATIONS DIVERSES :**

#### **JOURNEE BOOSTEMPLOI LE MARDI 16 MAI APRES-MIDI A LA SALLE DE LA SAVONNIERE**

Madame RAMOND, Maire, informe que beaucoup d'entreprises y seront présentes. C'est une très belle initiative de la Communauté de communes, sous l'égide du Conseil départemental. Il y a toujours des emplois à la clé. Pour les entreprises, c'est aussi un lien direct avec les demandeurs d'emploi.

#### **SPECTACLE : PIECE DE THEATRE *MATHILDE, JACQUES ET LES AUTRES*, LE JEUDI 18 MAI A 14 HEURES 30 AUX PRAIRIALES**

Monsieur BELHOMME informe qu'un plan départemental d'assistance aux aidants a été mis en place par la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA). Il s'inscrit dans le schéma départemental en faveur des personnes âgées et vise les aidants non professionnels accompagnant un proche au quotidien. Le jeudi 18 mai à 14 heures 30, aux Prairiales, aura lieu une pièce de théâtre, *Mathilde, Jacques et les autres*. La pièce évoque la maladie d'Alzheimer sur un ton humoristique. La pièce a été jouée à Châteaudun et à Nogent-le-Rotrou en 2015, à Dreux et à Chartres en 2016. Ce spectacle gratuit, est à destination de conjoints et des familles confrontés à la perte de l'autonomie. Il a été conçu par la compagnie Vol de nuit sur une idée du Conseil départemental.

#### **FETE DE LA MUSIQUE LE SAMEDI 17 JUIN**

Madame RAMOND, Maire, informe que la Fête de la musique aura lieu au kiosque le samedi 17 juin. Ce sera quasiment la même formule que l'année dernière, avec concours de chant.

Madame RAMOND, Maire, informe que la ville vient de recevoir du Conseil départemental l'attribution des subventions du **FONDS DEPARTEMENTAL D'INVESTISSEMENT (FDI)**, demandées au mois de février. Elle a été accordée au titre du FDI 2017 :

- 30 000 € pour la construction d'une salle de vie communautaire,
- 9 688 € concernant les travaux d'isolation phonique de l'école de musique de La Guesle,
- 4 505 € concernant l'installation de deux caméras au-dessus de la pharmacie et au-dessus de la maison de la presse,
- 30 000 € dans le cadre des opérations de sécurité sur le produit des amendes de police, concernant l'aménagement d'un plateau surélevé de trottoir et le rétrécissement de la largeur de la chaussée (dans le tournant de la piscine, RD 906 et RD 28).

La subvention pour refaire la rue des Piqueurs de Grès avance ; le Conseil départemental devrait amener également une contribution.

### **IV - QUESTIONS DIVERSES**

#### **➤ TRAVAUX AUX PRESOIRS**

La fin des travaux est souhaitée pour le 1<sup>er</sup> novembre, les travaux ne seront pas terminés le 1<sup>er</sup> septembre, comme initialement prévus en raison de la reprise nécessaire des piliers (trois épaisseurs à dégager au sol : béton, laine de verre et chauffage)

Monsieur ESTAMPE s'interroge sur l'utilité de payer des cabinets dont c'est la spécialité si, in fine, il faut faire des rajouts au projet initial.

Madame RAMOND, Maire, précise que l'architecte qui suit les travaux est agréé par l'ABF. Une fois les piliers dégagés, il a été constaté que ce n'était pas très solide, le cabinet a dû s'apercevoir que

quelque chose bougeait et qu'une reprise était nécessaire. Tout ceci est indépendant de la volonté de la mairie.

#### ➤ FERMETURE DES COMMERCES

Madame Isabelle MARCHAND évoque la problématique des fermetures de commerce.

Monsieur Jean-Paul MARCHAND évoque celle des loyers exorbitants, peu attractifs et des travaux coûteux de mise aux normes laissés à la charge du commerçant.

Madame RAMOND, Maire explique qu'une étude sera faite avec la Caisse des Dépôts sur ce point ; des commerces vont être rachetés. Les choses bougent.

Elle ajoute que ces fermetures ne concernent pas qu'Épernon. Les villes de 50 000 habitants sont confrontées au même problème.

Monsieur ROYNEL demande s'il existe des leviers auprès des propriétaires pour éviter que les commerces soient laissés vides.

Madame BOMMER évoque les taxes qui peuvent être mises en place par les communes lorsque des commerces sont laissés vacants.

Monsieur ESTAMPE explique que les taxes sur les locaux vacants sont efficaces ; il a sur ce sujet des attentes sur les actions entreprises par la Communauté de communes et son Vice-Président. Monsieur ESTAMPE avait évoqué, par le passé les aides au titre du FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) mais les choses n'ont toujours pas bougé. Il a récemment découvert, en commission de la Communauté de communes sur le commerce, qu'une association, Initiative Eure-et-Loir, aide et subventionne aussi les commerces.

Madame RAMOND, Maire, précise qu'Initiative Eure-et-Loir aide tout acteur économique.

Monsieur ESTAMPE pense qu'avec de la volonté, il est possible d'aider et d'avancer. Par ailleurs, quand il y a des ventes, rien n'empêche que la mairie se porte acquéreur de boutiques, avec des loyers moins chers.

Il conclut en disant qu'il n'y a rien de plus dramatique dans une commune que des locaux vides. Grâce au FISAC, on a pu expliquer à des propriétaires qu'en mettant en place, sur la base de baux précaires, des magasins éphémères, voire même des boutiques d'artistes, cela permettait de remettre de la vie, de refaire vivre un commerce. La Communauté de communes ne va, selon lui, rien régler.

Madame RAMOND, Maire, répond que la question des baux précaires qui est une excellente idée, a été abordée avec Monsieur GAUTRET, représentant des commerçants.

En revanche, le FISAC est un dispositif d'État. Elle a animé, par le passé, des projets ORAC / FISAC ; il s'agissait d'une action conjointe entre la Région, le Département et l'État. Le FISAC est un dispositif d'État. La question sera étudiée, mais à sens, la commune ne peut lancer l'opération.

Elle ajoute que, lorsque la mairie aura terminé de travailler sur le règlement de l'AVAP, il sera possible de lancer une aide pour les façades, y compris pour celles des commerçants pour les rendre plus attrayantes. Cela fait aussi partie du projet de revitalisation. La mairie ne peut pas tout faire, mais elle peut faire des choses au niveau de l'urbanisme. L'opération de rénovation de façades sera mise en route l'année prochaine pour les particuliers et les commerçants.

Monsieur HAMARD indique, à propos du FISAC, que François BAROIN disait, lors d'une interview, aux journalistes, en tant que président de l'Association des Maires de France, qu'il regrettait une sous-utilisation du FISAC par les communes et qu'il encourageait vivement les communes à utiliser davantage ce fonds.

#### ➤ SIGNATURE DU CAHIER DE DELIBERATIONS

Monsieur ESTAMPE demande des précisions sur les modalités de signature du registre.

#### ➤ ABATTAGE DES ARBRES SUR LA COMMUNE

Monsieur ESTAMPE souhaite savoir comment se règlent les abattages des arbres sur un terrain privé, s'il y a une autorisation à demander, s'il y a obligation de faire appel à une entreprise spécialisée.

Monsieur ESTAMPE précise que sa demande porte sur un arbre remarquable et rare, de plus de 60 ans.

Monsieur MATHIAU répond que le particulier est libre de faire ce qu'il veut avec ses arbres sous réserve du respect de certaines règles : les arbres doivent être plantés à une certaine distance de la clôture, l'arbre doit être élagué de manière à ne pas dépasser chez les voisins, et il doit respecter les normes de sécurité.

Madame GAUTIER précise que la question est posée pour un abattage et non un élagage.

Madame RAMOND, Maire, répond qu'il serait prudent que la personne concernée par ce cas vienne voir Madame CAZARD pour vérifier quel est le classement.

➤ PROCHAIN CONSEIL :

Madame RAMOND, Maire, informe les Conseillers municipaux que le **Conseil municipal de juin aura lieu le 12 juin et que le Conseil municipal de juillet aura lieu le 10 juillet.**

Monsieur ESTAMPE demande s'il y a obligation de faire un Conseil municipal en juillet alors que les trois quarts des communes n'en font pas. Selon lui, ce ne serait pas utile, le quorum est difficile à atteindre.

Madame RAMOND, Maire, indique qu'il arrive que des délibérations obligent à faire un Conseil municipal.

Ordre du jour épuisé à 22H30

Vu, la secrétaire de séance

Vu, le Maire